

UN PROJET DE RÉFORME DU LYCÉE PLUS INÉGALITAIRE AU SERVICE DE LA SÉLECTION

Le gouvernement ne compte pas s'arrêter à l'entrée à l'université mais adapte le Bac et le lycée à la sélection à l'université.

Dans la voie générale du lycée, il s'agit de mettre fin aux séries existantes en créant des modules de spécialisation dans deux disciplines ; modules correspondant aux « attendus » des études supérieures. Outre la philosophie, seules ces spécialités seraient évaluées en épreuve nationale en Terminale, avec deux épreuves écrites et « un grand oral ». Pire, les deux épreuves écrites auraient lieu au printemps... afin d'être prises en compte pour les réponses des établissements du supérieur dans Parcoursup.

Les élèves vont donc se spécialiser et s'orienter vers des poursuites d'études supérieures qu'ils et elles n'ont pas encore eu le temps de construire.

Ceci va à l'inverse de la nécessité de construire une large culture généraliste et commune permettant à la fois de s'orienter dans une société de plus en plus complexe et d'acquérir des savoirs plus spécialisés.

Les séries de la voie technologique sont conservées mais l'examen sera rénové sur le même modèle que le Bac général.

Avec 40 % de la note en contrôle continu ainsi que la possibilité pour les lycées de proposer un module spécifique, le Bac se transformera en grande partie en « Bac maison » dont la valeur dépendra de la réputation de l'établissement.

En fonction de leur origine sociale et territoriale, les jeunes n'auraient pas accès aux mêmes lycées et mécaniquement aux mêmes possibilités de

poursuites d'études. Des inégalités territoriales et sociales existent déjà : loin de les résorber, ce qui est la mission de l'éducation, ce projet de réforme va les amplifier. En effet, jusqu'à maintenant le lycée est censé, même à travers des filières, donner une solide culture commune et générale sanctionnée par le Baccalauréat, premier grade universitaire permettant l'accès aux études supérieures. C'est ce projet qui est ouvertement abandonné.

affiché le passage en apprentissage en fin de Seconde ou en fin de Première. Les possibilités de poursuite d'étude seraient encore plus limitées avec l'obligation d'opter dès la fin de Première pour un « module d'accompagnement » vers le BTS.

Enfin le rapport préconise la systématisation d'une idée très en vogue celle des « blocs de compétences », censés donner souplesse et adaptabilité aux parcours, alors qu'elle est avant tout une marque du renoncement de l'État à tenir l'un de ses engagements : celui de conduire chaque jeune à l'obtention d'un diplôme national, garant d'un niveau général de formation, avant sa sortie du système éducatif.

Par ailleurs, du lycée à l'université la mise en place de blocs de compétences vise à affaiblir la dimension collective des parcours, des certifications et des qualifications.

D'une part ces processus affaiblissent la dimension émancipatrice au sens large de l'éducation, la sommant de se professionnaliser pour lutter contre le chômage.

D'autre part la casse des cadres nationaux des diplômes et des qualifications entraîne l'affaiblissement des conventions collectives et des cadres collectifs de négociation.

De ce point de vue, loi travail et réforme de l'université suivent bien la même logique.



Le ministre Blanquer entame maintenant les « consultations » sur la réforme de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, sur la base du rapport Ducret-Marcon rendu public il y a quelques jours.

Ce rapport présente l'apprentissage comme la solution miracle à l'insertion des jeunes, approche dogmatique de ce mode de formation dans lequel un jeune sur 5 ne finit pas sa première année de formation et où les filles ne représentent que 30 % des apprentis-es...

La voie professionnelle ne peut pas être une filière préparatoire à l'apprentissage, avec comme but